

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION  
**Bureau Permanent d'Enquêtes d'Accidents /Incidents**  
**D'Aviation**  
**(BPEA)**



**Rapport Circonstancié Sur l'incident de Collision au Sol entre l'aéronef de type A350 , immatriculé ET-AWO de la Compagnie Aerienne ETHIOPIAN AIRLINES ET L'AERONEF de type A330-200F ,immatriculé TC-JOV de la Compagnie aérienne TURKISH Airlines survenu le 27/11/2019 à l'Aéroport International de N'DJILI/Kinshasa , République Démocratique du Congo**

Octobre 2020

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.



*La Direction Des Investigations Techniques*

**Rapport Circonstancié Sur l'Incident de Collision au Sol entre l'aéronef de type A350 , immatriculé ET-AWO de la Compagnie Aérienne ETHIOPIAN AIRLINES ET L'AERONEF de type A330-200F ,immatriculé TC-JOV de la Compagnie aérienne TURKISH Airlines survenu le 27/11/2019 à l'Aéroport International de Kinshasa /N'DJILI , République Démocratique du Congo**

Le Bureau Permanent d'Enquêtes d'Accidents /incidents d'Aviation (BPEA) était informé de l'incident par la Compagnie aérienne Ethiopian Airlines par sa lettre numéros AM/EL/020/ETH/CE/2019 du 27 novembre 2019, une commission a été instituée pour requérir les informations préliminaires sur l'incident d'avion survenu à l'Aéroport International de N'djili le même jour.

La commission s'est rendue à l'Aéroport International de Kinshasa N'djili le mercredi 27/11/2019 et le jeudi 29 /11/2019 à la Direction Générale de la RVA pour recueillir les données factuelles en rapport avec l'évènement.

**I. Identification de l'aéronef de la Compagnie aérienne Ethiopian Airlines**

- Marque et type de l'aéronef : Airbus A350
- Immatriculation de l'aéronef : ET-AWO
- Constructeur : Airbus
- Type d'exploitation : Vol Passagé
- Propriétaire de l'aéronef : La Compagnie aérienne ETHIOPIAN Airlines

**I.1. Documents de bord de l'aéronef :**

Non fournis.

**I.2. Renseignements sur les membres d'équipage**

Non Fournis.

## II. Identification de l'aéronef de la Compagnie aérienne Turkish Airline

- Marque et type de l'aéronef : Airbus A330-200F
- Immatriculation de l'aéronef : TC-JOV
- Constructeur : Airbus
- Type d'exploitation : Vol Passagé
- Propriétaire de l'aéronef : La Compagnie Aérienne TURKISH Airlines

### II.1. Documents de bord de l'aéronef

Non fournis.

### II.2. Renseignements sur les membres d'équipage

Non Fournis.

## 4. DEROULEMENT DES FAITS

En date du 27/11/2019 , l'aéronef de type A330 -200 F, immatriculé TC-JOV, Exploité par la compagnie aérienne Turkish Airlines était en phase d'atterrissage, pendant que son pilote faisait son taxi au tarmac pour garer ,son aile est venue percuter celle de l'aéronef de type A350,immatriculé ET-AWO, Exploité par la compagnie aérienne Ethiopian Airlines qui était en état de stationnement.



## 5. DOMMAGES

### 5.1. Aux aéronefs

Les dommages de ces deux aéronefs n'étaient pas importants.



## 5.2. Autres dommages

- La perturbation des programmes des vols ;
- certains vols étaient retardés;
- Problème de la gestion de quelques passagers en transit ;
- Les deux aéronefs étaient immobilisés au sol.

## 6. Conclusions

1. L'aéronef A350 était en état de stationnement au moment de l'incident ;
2. Il ya eu perturbation des activités à l'aéroport de N'djili ;
3. Les deux aéronefs étaient immobilisés au sol ;
4. Il ya eu problème de gestion de quelques passagers en transit ;
5. Il existe un marquage au sol pour le parking et un numéro attribué ; souvent les aéronefs ne respectent pas la bonne pratique, vous trouverez l'aéronef stationné entre deux parking, soit les parkings marqués au sol sont trop loin des bouches d'approvisionnement du carburant, soit il y a insuffisance des parkings souvent aux heures de pointes. Quand par exemple, nous disons que "parking 5, en réalité, c'est quelque part entre 4 et 5.

## 7. RECOMMANDATIONS DE SECURITE

1. A l'Etat Congolais, l'augmentation de nombre de Parkings à l'aéroport International de Ndjili ;
2. Aux deux Compagnies aériennes **TURKISH AIRLINES ET ETHIOPIAM AIRLINES** , le respect de la numérotation et des marquages au sol pour les parkings.

Fait à Kinshasa, le 30 OCT 2020

Pour la commission d'Enquête Technique :

**KUSEMA YOMBI Richard**

Le Rapporteur (Directeur des Investigations Techniques)

